IOMMa 2027

RÈGLEMENT APPEL À CANDIDATURE

Inscription : Uniquement en ligne en remplissant dûment le formulaire sur www.iomma.net

Règlement :

1) L'appel à candidature s'adresse exclusivement aux artistes de l'Océan Indien (liste des pays détaillée sur le formulaire en ligne).

2) La date limite d'inscription est fixée au **13 décembre 2026 à 23h59.**

3) Seules les inscriptions en ligne sont recevables, tout dossier incomplet ne sera pas reçu.

4) La sélection sera effectuée par un jury international composé de 8 personnes.

5) Dans le cas d'une sélection, le IOMMa se réserve le droit de demander à l'artiste une exclusivité sur la Réunion.

6) 8 groupes seront sélectionnés pour jouer les **1er et 2 juin 2027**.
Le groupe sélectionné s'assurera de sa disponibilité sur ces dates.

7) Le nombre d'artistes maximum sur le plateau est de six **(6 PAX)** pour tous les groupes.

8) Le IOMMa ne prend pas en charge les managers ni les techniciens.

9) Le IOMMa prendra en charge les éléments suivants pour les artistes/groupes sélectionnés:

Groupes non-résidents à la Réunion

- L'hébergement : 6 PAX max - chambre twin
- Les transferts locaux
- Les per diem
- Le repas du soir de la représentation

Groupes résidents à la Réunion

- Le repas du soir de la représentation
- Les accréditations
- Les déplacements d'un ou des membres d'un groupe réunionnais résidant hors département ne sont pas pris en charge

10) Dans la limite des capacités budgétaires, le IOMMa fournira un cachet selon le minimum syndical ou une indemnité budgétaire aux groupes programmés. De la même façon, le IOMMa prendra à sa charge partiellement ou totalement les déplacements aériens des groupes résidents hors Réunion.

11) Pour chaque groupe sélectionné, IOMMa fournira à une personne représentante du groupe une accréditation professionnelle valable sur toute la durée de l'événement.

12) Le Président de l'association Scènes Australes porteuse du IOMMa est habilité à régler tous les cas non prévus au présent règlement.

L'inscription est gratuite et implique l'acceptation entière du règlement